

Un arrangement très particulier a été signé à Kinshasa

Congo-Kinshasa Nouvelle manœuvre pour vider l'Accord de son sens.

Un "arrangement particulier" a été signé jeudi à Kinshasa au siège du parlement national. Un texte ainsi nommé doit compléter l'Accord de la Saint-Sylvestre, qui permet au président Kabila de se prolonger au pouvoir durant un an, malgré la fin de son dernier mandat légal en décembre dernier, en échange d'un partage du pouvoir avec l'opposition durant la période pré-électorale et de la libération d'opposants politiques.

Depuis la signature de cet Accord, cependant, les négociations destinées à le compléter ont été rompues, faute d'entente. Le camp présidentiel a, en effet, échoué à convaincre le Rassemblement de l'opposition (Rassop) qu'il devait permettre à son adversaire politique de revenir sur ce que ce dernier avait concédé mais pas sur ce que Joseph Kabila avait gagné dans l'Accord.

Depuis lors, des dissidents du Rassop se sont ralliés au camp présidentiel, dont ils espèrent recevoir des postes au sein d'un nouveau gouvernement. Ce sont ces dissidents qui ont signé cet "arrangement", pas l'opposition. Les signataires du complément de l'Accord ne sont donc pas les mêmes que les

signataires de l'Accord, appuyé par la Résolution 2348 du Conseil de sécurité de l'Onu. Cet "arrangement" supprime l'attribution au Rassop du poste de Premier ministre et de celui de président du Conseil national de suivi de l'Accord, qui devait notamment surveiller la préparation des élections. Bref, il vide l'Accord des avantages accordés à l'opposition.

Appel à l'article 64 de la Constitution

La Majorité présente cette nouvelle manœuvre comme "un effort pour sortir le pays de la léthargie". Le Rassemblement d'opposition dénonce "une forfaiture" et "invite le peuple congolais à se prendre en charge conformément à l'article 64 de la Constitution". Ce dernier indique : "Tout Congolais a le devoir de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la présente Constitution." Cette dernière indique que le chef de l'Etat "est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois".

Parvenu au pouvoir après l'assassinat de son père en 2001, Joseph Kabila a été élu en 2006 et, lors d'élections jugées "non crédibles", en 2011. La présidentielle n'a pas été organisée en 2016.

Marie-France Cros